

Le 30 janvier 2013

Le programme d'autorisation préalable de la Financière Sun Life sera ajouté à votre régime de garanties collectives

La Financière Sun Life ajoutera le programme d'autorisation préalable (AP) à votre contrat le 1^{er} mars 2013.

Qu'est-ce que le programme d'autorisation préalable et pourquoi la Financière Sun Life fait-elle ce changement maintenant?

Certains médicaments sont assujettis à une autorisation préalable avant qu'ils puissent être couverts. Cette autorisation est basée sur des critères médicaux précis. La Financière Sun Life s'est engagée à assurer la viabilité des régimes collectifs de remboursement de frais de médicaments tout en offrant du choix en matière de médicaments aux participants des régimes. L'objectif du programme AP consiste à faire le suivi des demandes de règlement portant sur des médicaments spéciaux ou des traitements très coûteux et à s'assurer que les participants comme vous reçoivent le remboursement des frais engagés pour les médicaments qui leur conviennent lorsqu'ils en ont besoin.

Dans bien des cas, l'augmentation des coûts n'est pas causée par un grand nombre de demandes de règlement, mais plutôt par un petit nombre de demandes de règlement portant sur des médicaments spéciaux ou des traitements très coûteux. La gestion de ces demandes de règlement contribuera à maîtriser les coûts des régimes, ce qui contribuera à rendre la garantie Frais médicaux plus abordable pour les promoteurs et les participants à long terme.

Catégories de médicaments spéciaux de la Financière Sun Life

Les catégories de médicaments spéciaux de notre programme AP sont les suivantes : biomédicaments et médicaments contre les maladies rares, l'asthme, la sclérose en plaques, les troubles musculaires ou nerveux, l'ostéoporose, l'hypertension artérielle pulmonaire, le cancer (médicaments administrés par voie orale) et le lupus.

Qu'en est-il des médicaments que je prends actuellement?

Le programme d'autorisation préalable de la Financière Sun Life fait principalement le suivi des médicaments très coûteux faisant partie de catégories de médicaments bien particulières. Ceci signifie donc qu'il y a peu de chances que ces changements aient des répercussions directes sur vous. Si vous preniez l'un des médicaments inclus dans le programme d'autorisation préalable dans les 120 jours avant l'entrée en vigueur du programme, vous n'avez pas à demander une autorisation préalable. Si vous recevez déjà un remboursement pour ce médicament, nous considérerons que vous avez déjà une autorisation préalable.

COMPRENDRE **ma couverture**

De plus amples renseignements à votre intention

Nous avons créé à votre intention une série de brochures explicatives sur le programme AP. Ces documents expliquent plus en détail le programme AP, par exemple comment se procurer les demandes d'autorisation et la liste AP, le maintien de la couverture antérieure et le processus d'autorisation. Vous pouvez accéder à ces ressources en cliquant sur les liens ci-dessous :

- [Fonctionnement](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Parler à votre médecin](#)

Nota : Vous pourrez accéder aux listes de médicaments et aux formulaires du programme d'autorisation préalable sur masunlife.ca au moyen de votre numéro de contrat collectif seulement lorsque ce programme aura été activé pour votre régime de garanties collectives. D'ici là, veuillez entrer «*****» comme numéro de contrat collectif et appuyer sur Soumettre pour consulter les listes et les formulaires.

Des questions?

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life au 1-800-361-6212, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h (heure de l'Est).